

L'AN DEUX MIL QUINZE

Le 25 juin à 20 heures

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE

Dûment convoqué le 16 juin 2015, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Roger GARDES.

PRESENTS : BEAUMONT Alexis, BOUDET Alain, BRUGUIERE Régine, CHAUVET Yves, DELLAVEDOVA Guy, DESEMARD Agnès, GARDES Roger, HAYMA Éric, IMBAUD Nadine, JODAS Charlene, LASSALAS Jacques, MARION Gilles, MERLIN François, ORBAN Régis, PELLISSIER Emmanuel, RONDINET Virginie, ROSNET Marie, THIBAUT Annie, VERT Claire, VIAL Christophe, VIEIRA Pascale

ABSENTS : DUVIVIER Aude, donne pouvoir à VIEIRA Pascale
QUIBANT Emmanuelle

Nadine IMBAUD est désignée secrétaire.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 28 mai 2015, lequel est adopté à l'unanimité

Les points suivants ont ensuite été abordés et adoptés à l'unanimité, sauf précisions contraires.

1.- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014**A) BUDGET GENERAL**

63345 Code INSEE	SAINT GENES CHAMPANELLE Budget COMMUNE	2014
---------------------	---	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de membres exprimés : 22
VOTES :
 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	617 173,47
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	566 503,90
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 173 677,37
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	18 687,62
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-797 047,70
Besoin de financement F. = D. + E.	778 360,08
AFFECTATION = C. = G. + H.	1 173 677,37
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	778 360,08
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	395 317,29
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

B) BUDGET EAU

63345 Code INSEE	SAINT GENES CHAMPANELLE Budget EAU	2014
---------------------	---------------------------------------	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de membres exprimés : 22
 VOTES :
 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	37 273,41
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	82 254,79
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	119 528,20
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	121 932,28
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	-58 760,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	119 528,20
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1066 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	119 528,20
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

1) Le solde d'exécution cumulé d'investissement de la section d'investissement est nul car il correspond au report en exploitation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés

C) BUDGET ASSAINISSEMENT

63345 Code INSEE	SAINT GENES CHAMPANELLE Budget ASSAINISSEMENT	2014
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de membres exprimés : 22
 VOTES :
 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	83 534,82
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	70 342,82
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	153 877,64
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-134 246,66
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	3 310,00
Besoin de financement = e + f	130 936,66
AFFECTATION (2) = d.	153 877,64
1) <u>Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</u>	0,00
2) <u>Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</u>	130 936,66
3) <u>Report en exploitation R 002</u> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	22 940,98
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

2.- TARIFS C.L.S.H. DU MERCREDI 2015 – 2016

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de fixer les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, fonctionnant les après-midi des mercredis en période scolaire à partir de septembre 2015.

Le Maire propose d'appliquer, à compter du 1^{er} septembre 2015 les tarifs suivants :

- **Pour les habitants de la Commune** avec une modulation par le quotient familial et par le nombre d'enfants fréquentant la structure :

	Quotient familial			
	> 1 400 €	Compris entre 1 400 et 756 €	Compris entre 755 € et 410 €	< 410 €
Tarifs du mercredi en forfait occasionnel	17.82€	14.59€	12.27€	5.60€
Tarifs du mercredi en forfait annuel	16.34€	13.39€	11.25€	5.14€

Les tarifs sont dégressifs pour le deuxième et le troisième enfant respectivement – 10 % et – 20 %.

- **Pour les personnes habitant hors de la Commune,**

Tarifs du mercredi en forfait occasionnel	19.71€
Tarifs du mercredi en forfait annuel	18.08€

Le paiement par CESU pour les enfants de moins de 6 ans et les aides sous forme de chèques vacances sont acceptés.

En outre, il précise qu'en ce qui concerne les enfants des personnels salariés de l'A.R.O.E.V.E.N. participant aux activités de l'A.L.S.H., le coût de l'acte pédagogique du prix de journée sera déduit, conformément aux instructions comptables de l'A.R.O.E.V.E.N.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

3 **CONVENTION AVEC LE SERVICE VACANCES DE LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS LAÏQUES DU PUY-DE-DOME POUR ACCUEILLIR LES ENFANTS DE LA COMMUNE A L'ALSH DE JUILLET 2015**

Suite à la demande du Service Vacances de la Fédération des Associations Laïques (F.A.L.) du Puy-de-Dôme concernant l'utilisation d'une partie du groupe scolaire pendant les vacances d'été 2015 afin d'accueillir les enfants de leur centre de loisirs.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du souhait de répondre à la demande croissante de places en ALSH en signant une convention avec la Fédération des Associations Laïques afin qu'ils accueillent également des enfants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition financière de la F.A.L. du Puy-de-Dôme pour l'accueil des enfants de Saint-Genès du 6 au 31 juillet 2015 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à venir. La commune aura la charge de régler une participation forfaitaire de 6€ par journée/enfant.

4 TARIFS A LA SEMAINE POUR LES SALLES DE VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle que le règlement actuel ne prévoit pas de location à la semaine pour les salles de village. Pour répondre à une demande récente, il propose de créer un nouveau tarif à 300€ la semaine.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un tarif à 300 € la semaine pour les salles de villages.

5 EMPLOI D'AVENIR AU MULTI ACCUEIL ET PERISCOLAIRE

M. le maire rappelle au Conseil Municipal la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir adoptée par le Parlement et propose au Conseil de créer un emploi d'avenir au sein du Multi accueil et du périscolaire de la commune de Saint-Genès-Champanelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Les crédits budgétaires nécessaires seront inscrits au budget 2015.

6 POSTES ACCUEIL/SECRETARIAT

Un agent d'accueil à mi-temps étant recruté à Clermont Communauté, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement par un agent avec concours au niveau de rédacteur. La date limite des candidatures est fixée au 25 juillet.

7 RAPPORTS 2014 : EAU - ASSAINISSEMENT - DECHETS

→ **RAPPORT 2014 - EAU – ASSAINISSEMENT** Monsieur Christophe Vial donne lecture du rapport d'activités 2014 sur l'eau et l'Assainissement.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport d'activités 2014 concernant l'exploitation du réseau d'eau potable et d'assainissement de la commune.

→ **RAPPORT ANNUEL 2014 DU SIAEP (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE) DE BEAUMONT/CEYRAT/SAINT-GENES-CHAMPANELLE**

Monsieur Christophe Vial donne lecture du rapport annuel 2014 du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) de Beaumont/Ceyrat/Saint-Genès-Champanelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport annuel 2014 du SIAEP.

→ **RAPPORT ASSAINISSEMENT 2014 DU SIAVA (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'AUZON)**

Monsieur Christophe Vial donne lecture du rapport assainissement 2014 du SIAVA (syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Auzon).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement collectif – année 2014.

→ **RAPPORT 2014 DE CLERMONT COMMUNAUTE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

Monsieur Christophe Vial donne lecture du rapport 2014 de Clermont Communauté sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport 2014 de Clermont Communauté sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

→ **RAPPORT 2014 DE CLERMONT COMMUNAUTE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE**

Monsieur Christophe Vial donne lecture du rapport 2014 de Clermont Communauté sur le prix et la qualité du service assainissement communautaire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport 2014 de Clermont Communauté sur le prix et la qualité du service assainissement communautaire.

8 RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA POSTE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le renouvellement du bail de la poste pour un montant de 3 200€/an jusqu'au 31 mars 2017 avec la possibilité d'en sortir au 1^{er} janvier 2017 si l'agence postale est alors en place.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote pour le renouvellement du bail de la poste pour un montant de 3 200€/an jusqu'au 31 mars 2017.

9 AFFAIRES FONCIERES

▪ REFUS ECHANGE VERNET / COMMUNE

Monsieur le Maire fait part de la demande de M et Mme VERNET qui souhaiteraient échanger leurs parcelles cadastrées BI 147, 148 et 149 avec une partie du domaine public situé devant leur maison d'habitation.

Monsieur Le Maire rappelle l'avis défavorable de la Commission Urbanisme. En effet, les services techniques estiment que cet échange va créer une chicane qui ne permettra plus d'assurer la viabilité hivernale jusqu'à la dernière maison située au bout de l'impasse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- *De ne pas donner une suite favorable à la demande d'échange de Mme et M VERNET, compte tenu que cet échange perturbe la bonne gestion de la viabilité hivernale*
- **DEMANDE DE LOCATION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC A BEAUNE PAR M LASSALAS CAMILLE ET MME GIRAUD ALEXIA**

Monsieur le Maire fait part de la demande de M LASSALAS Camille et Mme GIRAUD Alexia qui souhaiteraient louer une partie du Domaine Public au droit de leur propriété cadastrée BV 158 dans le village de Beaune le Chaud.

Monsieur Le Maire rappelle l'avis favorable de la Commission Urbanisme à condition que la superficie louée ne soit pas soit pas tout à fait identique à celle demandée par M LASSALAS Camille et Mme GIRAUD Alexia e. En effet, un projet de création d'escalier est en cours par la Commune sur une partie du Domaine Public demandé par M LASSALAS Camille et Mme GIRAUD Alexia.

La location devra donc se faire sur la partie qui n'est pas concernée par l'escalier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- *D'accepter d'établir une convention d'occupation du Domaine Public (environ 25m2) d'un an renouvelable par tacite reconduction en faveur de Monsieur LASSALAS Camille et Mme GIRAUD Alexia. pour un montant de 50,25 € par an.*
- *Autorise Monsieur Le Maire à établir et signer avec Monsieur LASSALAS Camille et Mme GIRAUD Alexia la convention d'occupation du Domaine Public.*
- **ACCORD DE LOCATION DE LA PARCELLE BX 128 A PARDON A MADAME CHORUSKO**

Monsieur le Maire rappelle les courriers de Madame CHORUSKO d'une part et de Monsieur CAUVIN d'autre part, qui désirent louer une partie (environ 7000 m2) de la parcelle BX 128 à Pardon laissée libre suite au renouvellement du bail du locataire précédent.

Monsieur Le Maire rappelle l'avis de la Commission Urbanisme qui s'est prononcée en faveur de la candidature de Madame CHORUSKO qui louera au titre de « particulier » comme le précédent preneur, conditions plus avantageuses pour la collectivité.

Une réserve est cependant émise au moment des fêtes de village où le locataire devra laisser libre d'animaux et de clôture la parcelle louée.

Après en avoir entendu l'ensemble des arguments de l'ensemble de ses membres, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- *D'accepter d'établir un bail de location d'un an renouvelable par tacite reconduction en faveur de Madame CHORUSKO pour une partie de la parcelle BX 128 (environ 7000m2) appartenant à la Commune pour un montant de 120,00€ par an.*
- *Madame CHORUSKO sera informée qu'elle devra retirer ses animaux et ses clôtures lors des fêtes de village de Pardon (1 à 2 fois par an, clause notifiée sur le bail de location).*
- *Autorise Monsieur Le Maire à établir et signer avec Mme CHORUSKO le bail de location.*

▪ **ACCORD DE LOCATION DE LA PARCELLE K 984 A PARDON A MONSIEUR BONVIN**

Monsieur le Maire rappelle le courrier du 04/06/2015 de Monsieur BONVIN qui désire louer la parcelle K 984 à Pardon, auparavant louée à Pierre VOLLA et laissée libre par ce dernier.

Monsieur Le Maire rappelle l'avis favorable de la Commission Urbanisme de louer, comme précédemment, cette parcelle à Monsieur BONVIN au titre de locataire « particulier ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- *D'accepter d'établir un bail de location d'un an renouvelable par tacite reconduction en faveur de Monsieur BONVIN de la parcelle K 984 (29310 m2) appartenant à la Commune pour un montant de 343,10 € par an.*
- *Autorise Monsieur Le Maire à établir et signer avec Monsieur BONVIN le bail de location.*

10 QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- informations d'associations départementales, invitations et remerciements divers,
- décisions du Conseil Départemental ; de retenir le dossier du projet d'aménagement en traverse d'agglomération de Fontfreyde sur la RD90, projet estimé à 285 000€, avec une participation communale de 140 000€ et d'affecter au titre de la répartition du produit des amendes de police une dotation de 1 320€ sur les 4 400€ de dépenses éligibles,
- courrier du Ministère de l'Education nationale confirmant la pérennisation des fonds de soutien aux communes pour le développement des PEDT (projet éducatif territorial),
- courrier de la Préfecture demandant de renforcer la communication nationale sur la mobilisation contre l'insécurité routière. Le décret instituant l'interdiction du port de tout dispositif de type écouteurs, oreillettes, casques..., en conduisant un véhicule sur la voie publique entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2015,
- éco quartier : l'agence Tekhnê Architectes est retenue (54 k€ HT),
- Chapelle Saint Aubin : la fresque est terminée et l'inauguration est prévue en septembre,
- reprise des travaux de l'ancienne école de Theix après l'envol de la nichée de faucons crécerelle. Le Conseil Municipal valide la création d'un aménagement dans la réhabilitation pour les futures nidifications,
- décision au dernier Conseil communautaire de déclarer le Centre de loisirs verts de Saint-Genès-Champanelle d'intérêt communautaire.



La séance est levée à 21 H 50